



COMMUNIQUE DE PRESSE

Chasse supplémentaire de sangliers durant trois samedis

Comme le cheptel des sangliers a diminué depuis l'année passé, le Service des forêts et de la faune a décidé de ne pas prolonger la chasse aux sangliers jusqu'à la fin du mois de janvier mais de procéder à des chasses dans les zones où les hardes commettent le plus de dégâts. Ces chasses supplémentaires auront lieu les 16, 23 et 30 janvier.

Jusqu'à la fin décembre 2009, 20 sangliers ont été abattus par les chasseurs dans le canton de Fribourg. Ce chiffre est plutôt bas comparé aux 69 animaux abattus l'année précédente. Dans ce même laps de temps, les dégâts causés par les sangliers ont diminué de moitié. Le montant des dommages pour 2009 s'élève à environ 15'000 francs. La diminution des tirs et des dégâts en général indiquent que la population de sangliers a diminué depuis l'hiver dernier. Pour cette raison, la chasse au sanglier n'a pas été prolongée jusqu'à la fin janvier. Mais, comme il y a encore des dommages importants causés par quelque hardes, le Service des forêts et de la faune a décidé de procéder durant trois samedis du mois de janvier à une chasse supplémentaire dans les zones où les sangliers commettent le plus de dégâts. Ces chasses auront lieu les 16, 23 et 30 janvier.

En vue de procéder à cette chasse supplémentaire, le Service des forêts et de la faune a fait appel à la Fédération des chasseurs fribourgeois. Pour participer à ces journées, les chasseurs doivent remplir un certain nombre de conditions : ils doivent être en possession du permis pour la chasse d'hiver (permis D), avoir de l'expérience dans la chasse au sanglier et être actifs dans la prévention des dommages que ce dernier peut causer.

Le Service des forêts et de la faune souligne que certaines mesures pourraient contribuer à réduire les dégâts causés par les sangliers. Il s'agit de la pose de matériel de clôture (clôturer les cultures pendant la période sensible), de sensibiliser les paysans aux problèmes liés aux sangliers (semer les cultures à une certaine distance de la lisière des forêts) ainsi que de procéder à la réparation des dégâts, un travail que font régulièrement les chasseurs.

Dans le cadre de la collaboration prévue entre le Service des forêts et de la faune et les chasseurs, de tels travaux seront encouragés ces prochaines années. Les chasseurs qui s'engagent activement à diminuer les tracas dus aux sangliers pourraient être retenus pour des chasses supplémentaires. Le Service de la faune estime qu'inviter les connaisseurs à participer à ces opérations ne va pas seulement augmenter le succès de ces chasses mais également limiter les dégâts à un niveau tolérable.

Fribourg, le 15 janvier 2010